

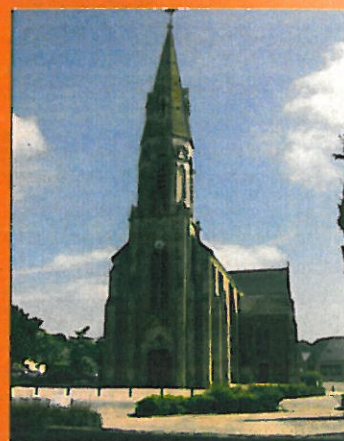


**Election présidentielle :**  
22 avril et 6 mai

**Election législative :**  
10 et 17 juin



**Population légale de Sainte-Anne-sur-Brivet, en vigueur, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, suite au recensement de 2009 : 2568 habitants**



Au début de l'année 2012, une réfection du clocher de l'église portant sur nettoyage du clocher, protection volatiles, restauration vitrail en façade sera réalisée.



Le vendredi 16 décembre à 19h, la municipalité a invité les nouveaux arrivants à une rencontre à la salle polyvalente. A cette occasion, le maire a rappelé les projets de la commune. Des fleurs et un livret retraçant le passé archéologique du Brivet ont été remis aux participants.



Ecole Jean de La Fontaine, travaux de réfection des ouvertures du bâtiment B pendant les vacances de Noël.



Des travaux d'amélioration de la sécurité ont été réalisés rue de la Forge aux abords de l'école Saint-Michel.

### Élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) :

Le PLU est un document d'urbanisme qui définit les règles de constructibilité et le zonage du territoire (zones urbaines, agricoles, naturelles...) sur une commune. Il remplace l'ancien Plan d'occupation des sols (POS). La Mairie doit engager cette démarche afin de se mettre en conformité avec la réglementation actuelle.

A ce titre, la Commune a fait appel à l'expertise d'un bureau d'études, l'Agence Città-Claes (St-Herblain). Il sera assisté par le cabinet AEthIC Environnement, pour la partie environnementale, et le cabinet EF Etudes, pour la partie assainissement pluvial et eaux usées.

Une législation stricte s'impose en la matière : sites Natura 2000, protection des zones humides, règles de constructibilité dans les hameaux... Le Conseil Municipal n'a pas toujours le choix. Les services de l'Etat sont intransigeants.

Les études ont démarré en décembre 2011. La Commune établit d'abord un diagnostic puis doit monter un projet de territoire (PADD - Projet d'aménagement et de développement durables). Ainsi elle doit définir ses projets d'urbanisme (développement urbain, équipements publics, activités économiques et de services...).

Ce processus est d'une durée minimum de 2 ans. Il sera élaboré en concertation avec la population (réunions publiques, expositions, ateliers).



Un sentier de randonnée reliant les passerelles du Brivet et longeant le canal Saint-Joseph vers la route de Dréfféac a été réalisé durant l'été. Une dizaine d'arbres ont été plantés par les employés municipaux. Une centaine d'autres le seront par une association d'insertion en partenariat avec la Chambre d'Agriculture.



## PLAN LOCAL D'URBANISME

La Loi Solidarité Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000 a instauré un document d'urbanisme communal réglementaire : le Plan Local d'Urbanisme (PLU). Ce document remplace le Plan d'Occupation des Sols (POS).

Par délibération du 30 mai 2011, la commune de Sainte Anne sur Brivet a lancé la révision de son Plan Local d'Urbanisme avec comme objectifs de :

- Recentrer l'urbanisation dans le centre-bourg, encadrer l'extension des villages,
- Adapter le rythme de développement aux capacités des équipements publics existants,
- Favoriser le parcours résidentiel et la mixité sociale au sein du bourg,
- Prendre en compte l'environnement et l'énergie dans les aménagements futurs,
- Favoriser les déplacements doux entre les zones d'habitat et les équipements, en lien avec les transports,
- Développer une politique foncière adaptée aux projets communaux,
- Soutenir le développement des activités économiques, dont l'agriculture, sur le territoire communal et développer l'offre commerciale tout en maintenant l'attractivité commerciale du bourg.

La procédure de révision débute par l'analyse du territoire : diagnostic paysager, urbain, sociodémographique, environnemental, analyse de la situation passée, existante et des enjeux à venir. La commune définit alors un certain nombre d'objectifs qui se traduit par la mise en place de protection en terme économique, environnemental, de capacité d'accueil et d'équipements. Ceci aboutit à la réalisation de projets d'aménagement sur différents secteurs, la concrétisation de l'ensemble aboutissant à la mise en place d'un règlement et d'un zonage.

Au-delà des volontés communales, le PLU doit répondre à un certain nombre d'éléments supra-communaux. En effet,

le PLU doit être conforme à la législation en vigueur mais également aux directives des Chambres Consulaires, et des Services de l'Etat (DDTM, Préfecture, Conseil Général...). Ainsi certains projets, type infrastructures routières, sont intégrés dans le document d'urbanisme communal indépendamment de la volonté de la commune.

Une fois le diagnostic du territoire terminé, la commune élabore son projet de PLU. Il est par la suite « arrêté » par une délibération du Conseil Municipal. Le dossier est alors transmis à l'ensemble des Personnes Publiques Associées afin de les avertir mais surtout recueillir leur avis sur le projet. Le document est alors soumis à l'enquête publique qui est l'occasion pour l'ensemble de la population de se manifester sur le document. Le Conseil Municipal délibère enfin sur l'approbation du PLU. Celui-ci devient exécutoire un mois après, période pendant laquelle s'effectue le contrôle de la légalité par le Préfet.

La procédure de révision est également un moment privilégié au cours duquel la commune organise une concertation, moment d'échanges avec la population. Dans cette logique, la commune met en place plusieurs outils (réunion publique, articles dans le bulletin, exposition en mairie...). Parallèlement un registre est également ouvert en mairie, ou toute personne souhaitant y apposer des remarques peut le faire aux heures d'ouvertures habituelles de la mairie. Des courriers peuvent également être envoyés en mairie. Tous ces éléments seront pris en considération dans le projet de PLU et serviront à le faire évoluer. Cependant aucune réponse individuelle ne sera formulée. Le PLU étant un document d'intérêt général, la réponse aux questions particulières sera dans le dossier mis à l'enquête.



Agence CITTE CLAES





## Le Mot du Maire

Sainte Anne c'est une commune vivante qui prépare son avenir. Travaux sur l'église, aménagements des « Pirogues », station d'épuration, voirie de la rue de la vallée, etc. témoignent bien à mon sens de la confiance que nous avons tous en notre commune.

Plus de 3 millions d'euros d'argent public (commune et autres) auront été investis sur notre commune en moins de 2 ans. (pirogues, station d'épuration, bâtiment technique, terrain multisports, église, et divers autres petits investissements).

L'espace « Les Pirogues », inauguré le 13 octobre 2012, fonctionne, peut-être même mieux que prévu ! Ces « nouvelles pirogues » imaginaires reliant le passé au présent, et les habitants entre eux, naviguent déjà sans encombre vers tous les objectifs que la commune leur a confiés.

La bibliothèque intercommunale a vu ses prêts de livres quasi quadruplés en 2012 et le nombre de bénévoles est en forte progression (et cela fait à peine 9 mois), c'est dire combien cet équipement est apprécié. J'espère que ce lieu contribuera à démocratiser la poésie de vivre et formule le vœu que la littérature accessible aux habitants de Ste Anne soit pour eux une force d'enchantement sans cesse renouvelée.

C'est l'accueil périscolaire qui voit nos prévisions confortables de capacité parfois atteintes. Les animatrices sont satisfaites, voire ravies. Pour elles, la salle polyvalente, et plus encore les anciens bungalows vétustes datant d'environ 45 ans c'est de l'histoire ancienne. Pourtant, rappelez-vous, ce temps révolu c'était il y a tout juste 2 ans.

A la rentrée de septembre 2012, à ma question « Alors ça va aller ici ? », le personnel de la restauration scolaire me répondait en riant « Oh, vous savez Mr Belliot, on ne reviendrait certainement pas en arrière ». Quand je vous disais que ça fonctionne !

Autosatisfaction ? Non, certainement pas. Il reste tant à faire ! Car et c'est bien notre problème principal : nous imaginons beaucoup de projets mais hélas les capacités financières de notre commune sont limitées, je dirais même trop limitées pour concrétiser immédiatement certaines de nos idées. La population scolaire 2012-2013 des 2 écoles primaires (publique et privée) dépasse les 400 élèves. Savez-vous que Sainte Anne est la commune du département qui reçoit (en %) le plus d'aide de la CAF (caisse d'allocations familiales) ? Plus de 25% de notre population a moins de 20 ans. Nous avons bien des charges supplémentaires mais les recettes ne suivent pas toujours loin de là ! La prochaine réforme des rythmes scolaires en est la parfaite illustration.

Dans le futur Contrat de Territoire Départemental (2013-2015) nous envisageons de réaliser des logements pour seniors (6 à 8). Nous venons de voter la construction d'un Espace Sports Jeunesse multifonctions après une concertation approfondie avec les associations. Les 2 façades de la nef de l'église vont être rénovées et je vous invite à répondre nombreux à la souscription que conduit « La Fondation du Patrimoine ». Santé, PLU, Ecole, Voirie-Assainissement, Culture etc. font également partie de nos réflexions et de nos prochaines actions.

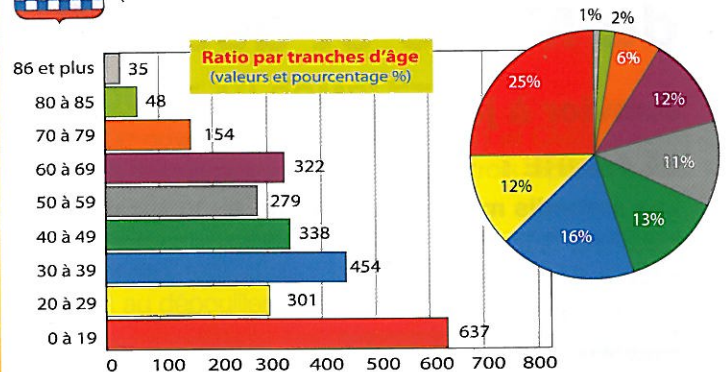


### Pyramide des âges\* Ste-Anne-sur-Brivet

Année 2012 - 2568 habitants

Décembre 2012

(Source INSEE Janvier 2012 - Listes électorales juin 2012 - 1938 inscrits)



**Le PLU est en cours**, c'est un travail fastidieux mais nécessaire pour être en adéquation avec le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) et directives de l'état. Une rencontre avec les acteurs économiques et sociaux de la commune a eu lieu, des réunions publiques suivront.

Etre économe en termes de consommation de l'espace pour l'urbanisme nécessite une révision des surfaces qui hier étaient prévues pour être urbanisées. Pour être en phase avec la loi, mais aussi avec le développement prévisionnel de notre population, ce sont des dizaines d'hectares que nous devons libérer, essentiellement dans les villages et en créer de nouveaux dans le bourg. L'exercice n'est pas facile et je comprends que certains propriétaires auront du mal à admettre ce qui nous est imposé. **Il est exact de dire que ce qui est possible de construire aujourd'hui avec le POS actuel sera différent avec le futur PLU en vigueur sans doute en 2014.**

Nous avons réaffirmé notre volonté de préserver le caractère rural et agricole de notre territoire. Notre commune doit rester équilibrée et garder ses atouts en matière de qualité de vie. Je vous avoue aussi que les éventuels conflits d'intérêts que nous pourrions avoir nous tous élus rend encore plus nécessaire l'ardente obligation de l'intérêt général. Je remercie sincèrement toute l'équipe municipale pour ce travail difficile voir ardu. Cette opération est coordonnée par l'Agence Cité-Claes, cabinet d'urbanisme, en collaboration avec les différentes institutions et personnes associées que sont la Préfecture, la DDTM, le Conseil Général, la Chambre d'Agriculture etc. *L'idéal pour notre PLU sera de conjuguer la légitimité démocratique de tous ces différents acteurs, commune comprise !*

Au début du municipale, je vous souhaitais à tous d'être nous-mêmes. Nous essayons, j'essaie d'être au « service de tous ». Les déchirures qui labourent l'existence de certains sont insupportables. Mais à moins d'avoir la foi du charbonnier, la croissance, la reprise sont à programmer dans un futur bien difficile à situer. La belle commande d'un super paquebot par les chantiers navals de Saint Nazaire va certainement apporter une bouffée d'air frais pour l'économie locale. Le monde dans lequel nous sommes est insaisissable, voir brutal, nos certitudes sont aléatoires et nos vérités contre-intuitives. Sachons colorier nos vies aux couleurs de la bonté qui est en nous. Notre bonté, trésor inestimable et inépuisable, ne demande qu'à servir en 2013 !

Belle Nouvelle Année.

Le Maire, Philippe BELLIOU

## Le PADD : l'Ambition Stratégique de la commune

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) est l'occasion pour la commune de formuler dans un document unique, l'ensemble de la politique d'urbanisme et d'aménagement du territoire de Sainte Anne sur Brivet pour les années à venir. En assurant l'anticipation de tendances d'évolution, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) établit le projet d'aménagement du territoire pour les 12 ans à venir. Dans le respect des principes du Code de l'Urbanisme, le PADD définit les grandes orientations de la politique de la commune en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire, afin de satisfaire aux exigences en matière de renouvellement urbain, mixité sociale et fonctionnelle, préservation de l'environnement tant naturel qu'urbain.

La commune de Sainte Anne sur Brivet bénéficie d'un cadre de vie qualifiant marqué par la présence des marais du Brivet qui encadrent le territoire et apportent une véritable richesse environnementale et paysagère et le plateau agricole ouvert, sillonné de vallons boisés. Territoire agricole, la commune a su préserver ses paysages et ambiances tout en assurant le développement du bourg et de ses hameaux.

Face à ce constat, Sainte Anne sur Brivet expose trois principes fondamentaux autour desquels s'articulent le Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

### Une commune soucieuse de la préservation de ses milieux naturels et de la valorisation de son cadre de vie

#### Préserver le caractère champêtre et rural du territoire

- Protéger les espaces agricoles en limitant le mitage de l'espace par l'urbanisation et en favorisant la densification et l'épaississement du tissu urbain
- Intégrer la zone agglomérée dans son environnement agricole par la constitution d'espaces tampons agricoles

#### Inciter à la découverte du territoire, de ses paysages

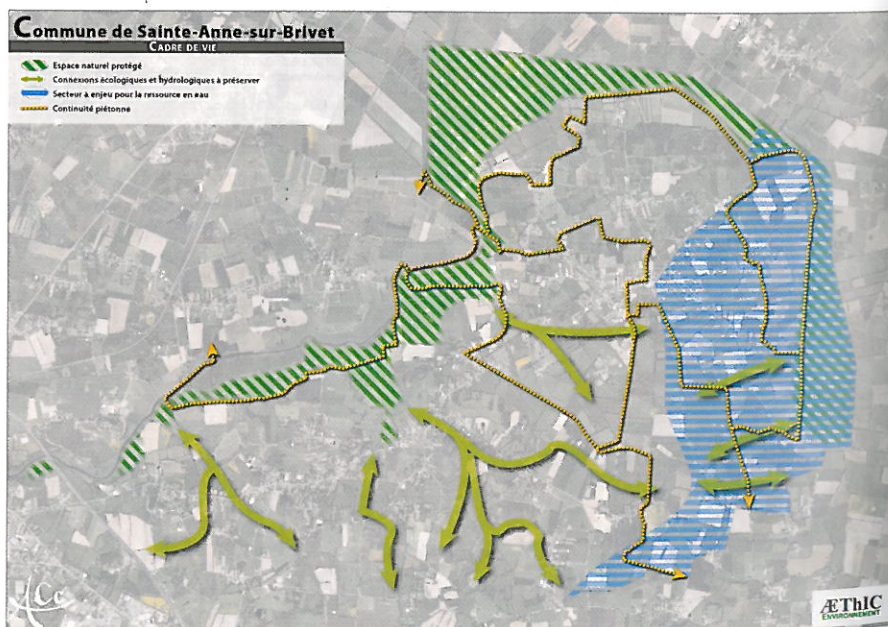
- Renforcer les possibilités de circulations douces à l'échelle du territoire
- Préserver les haies bocagères jouant un rôle paysager

#### Préserver le patrimoine bâti

- Protéger le petit patrimoine (puits, four à pain...) comme le patrimoine historique (moulins)
- Pérenniser le bâti existant dans les hameaux par la possibilité d'extension mesurée et de constructions d'annexes

#### Protéger les éléments naturels et paysagers participant à la qualité du cadre de vie et jouant un rôle essentiel dans la préservation de la biodiversité et des ressources en eau

- Protéger le réseau hydrographique et les zones humides associées, au regard de leur sensibilité et de leur fonctionnalité
- Valoriser les éléments arborés marquants dans le paysage et jouant un rôle écologique, hydrologique et/ou paysager
- Protéger les corridors écologiques constitutifs de la trame verte et bleue du territoire



## en matière d'urbanisme

### Une commune s'engageant dans un développement urbain harmonieux au sein de son bourg et de certains hameaux

#### Conforter l'urbanisation au sein de la zone agglomérée et renforcer son attractivité. Limiter la consommation des terres agricoles

Développer l'urbanisation (secteur d'habitat) de cinq secteurs :

- le secteur *du Mortier Plat*
- le site *des Chêneteaux*
- le secteur *de la Remondière*
- le site *de la Chesnaie*
- la façade *des terrains de sport*

#### Offrir une diversité d'habitat et une qualité urbaine maîtrisée

- Etablir une typologie d'habitat variée par la réalisation de constructions neuves dans la zone agglomérée en dents creuses, en renouvellement urbain ou sous forme d'opérations d'ensemble intégrant des programmes en individuels groupés ou non
- Conforter la mixité intergénérationnelle en proposant une offre en logement adaptée à tous les âges et des services associés (maison de santé, écoles...)
- Assurer une mixité sociale de l'habitat
- Assurer la mixité des fonctions au sein de la zone agglomérée du bourg

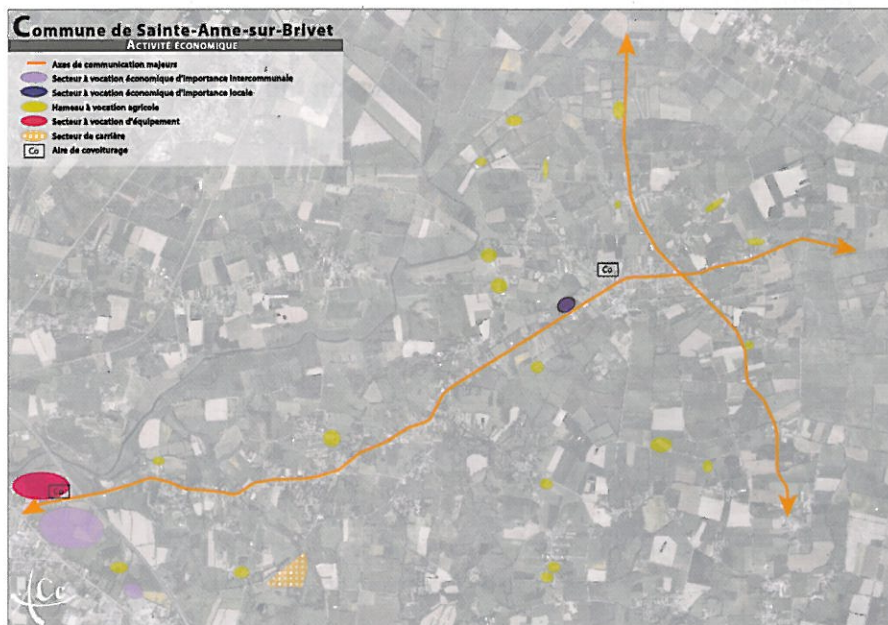


#### Limiter l'étalement des hameaux et de l'urbanisation

- Interdire les constructions nouvelles en dehors de la zone agglomérée du bourg et des dents creuses dans les hameaux constructibles

### Une commune renforçant son attractivité économique

- Conforter le rôle de centralité du centre-bourg par des actions en faveur des commerces de proximité
- Conforter l'activité agricole majoritairement présente sur le territoire et garante de la qualité des paysages
- Maintenir l'activité artisanale sur le territoire et s'inscrire dans les objectifs du SCoT de développement de l'activité économique en lien avec Pontchâteau



## La Réforme des rythmes scolaires



### Réunion publique organisée le 25 Juin

Lors de la réunion publique du 25 Juin 2014 en présence d'une cinquantaine de personnes, Christelle REVAULT et Denis ROULAND, Fédération Léo Lagrange, la coordinatrice des TAP (temps d'activités péri-éducatives), Mathilde LEVALLOIS et les élus, Philippe BELLIOU, Maire et Marie JOSSO, Première adjointe, ont présenté la solution adoptée et ont répondu aux questions posées.

### Pour la rentrée scolaire 2014/2015

#### L'école privée Saint-Michel :

**a fait le choix de rester à la semaine de 4 jours.**

Plus de 87% des familles y étaient favorables, de plus, l'école privée a préféré se laisser une année pour organiser dans de meilleures conditions les modalités de mise en œuvre des temps d'activités péri-éducatives (TAP).

Un accueil de loisirs sera finalement maintenu le mercredi aux Minots Brivetais.

#### L'école publique Jean de La Fontaine :

**a adopté la solution suivante :**

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h30 – 8h50	7h30 – 8h50	7h30 – 8h50	7h30 – 8h50	7h30 – 8h50
8h50 – 12h	8h50 – 12h	8h50 – 11h45	8h50 – 12h	8h50 – 12h
Pause méridienne 12h – 13h30	Pause méridienne 12h – 13h30	11h45- 12h45	Pause méridienne 12h – 13h30	Pause méridienne 12h – 13h30
13h30 – 15h40	13h30 – 15h35 (2h05 de classe)	11h45-18h	13h30 – 15h35 (2h05 de classe)	13h30 – 15h35 (2h05 de classe)
15h40 – 16h20	15h35 – 16h20		15h35 – 16h20	15h35 – 16h20
16h20 – 19h	16h20 – 19h		16h20 – 19h	16h20 – 19h

■ APS   
 ■ Enseignement   
 ■ TAP   
 ■ ALSH   
 ■ Garderie

L'accueil périscolaire (APS), mode de garde payant, sera assuré par l'association Léo Lagrange à l'espace « Les Pirogues » tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h30 à 8h50 et de 16h20 à 19h et les mercredis de 7h30 à 8h50.

L'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) accueillera les enfants le mercredi de 11h45 à 18h. Les enfants déjeuneront sur place. Départ possible à partir de 16h30.

Les transports scolaires seront assurés les 5 jours.

Les temps d'activités péri-éducatives (TAP) sont mis en place et financés pour l'essentiel par la commune en prolongement du temps de classe. Leur encadrement est assuré par une équipe qualifiée composée d'animateurs et d'agents municipaux qui proposera des activités sportives, artistiques et culturelles. Ces temps seront facultatifs, les parents pourront venir chercher leurs enfants avant le début des TAP mais pas pendant.

Pour des raisons d'organisation et de sécurité, les inscriptions aux TAP se feront pour une période allant de vacances à vacances. Les

enfants pourront s'inscrire de 1 à 4 jours par semaine. Chaque jour, deux activités différentes seront proposées aux maternelles et aux primaires.

La garderie du mercredi : c'est un service supplémentaire proposé par la municipalité. L'enfant attend au sein de l'école que ses parents viennent le récupérer. Pas de service restauration assuré. Pour faciliter la gestion de ce service et la facturation envoyée aux parents, il sera facturé sur la base d'un forfait annuel par enfant quels que soient la fréquence et le temps de présence.

La municipalité a fait le choix pour cette première année de ne pas demander de participation aux parents dans le cadre de la mise en place des temps d'activités péri-éducatives mais rappelle que, selon les premières estimations, le coût de la réforme reviendrait à la commune environ à 176 euros par an et par enfant.

**Contact pour les inscriptions aux TAP :**  
**Mathilde LEVALLOIS, les Minots Brivetais 06-63-52-93-85.**

## Plan Local d'Urbanisme

### Avancée de l'étude

La commune est engagée depuis 2012 dans la mise en œuvre d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) pour remplacer le Plan d'Occupation des Sols.

L'étude a connu une période de latence en raison des élections municipales. Aujourd'hui, la nouvelle équipe municipale souhaite assurer la continuité du projet et poursuit l'étude en invitant la population à venir échanger sur le projet communal.

Dans le cadre de la concertation, la commune organise ainsi une réunion publique de présentation et d'échanges sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables le :

**LUNDI 08 SEPTEMBRE 2014 A 20H30**  
**SALLE POLYVALENTE**

Parallèlement, une exposition présentant les éléments du diagnostic, du Porter A Connaissance et du Projet d'Aménagement et de Développement Durables est disponible en mairie depuis le mois d'avril 2014. Un registre est toujours à votre disposition en mairie pour recueillir vos remarques et observations.

## Capricorne asiatique



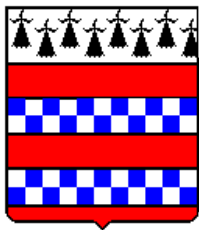
La présence de capricornes asiatiques en 2004 sur la commune nous avait conduits à mettre en place des mesures de lutte et de surveillance contre ces insectes ravageurs.

Après une dizaine d'années de prospection, la Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt vient de nous informer que les contraintes de circulation de matériel végétal (y compris déchets verts : branches, bois de taille...) sont levées.

Même s'il faut rester vigilant sur une éventuelle réapparition de ces insectes nuisibles, **désormais vos déchets verts seront à déposer en déchetterie** au sein de la plateforme de Campbon qui appartient à la communauté de communes de Pontchâteau – St Gildas des Bois. **Dorénavant, le dépôt de déchets verts sur le site situé derrière la salle polyvalente sera strictement interdit.**

Merci de votre compréhension.

*Le Maire, Philippe BELLIOU*



**MAIRIE DE SAINTE ANNE SUR BRIVET**

---

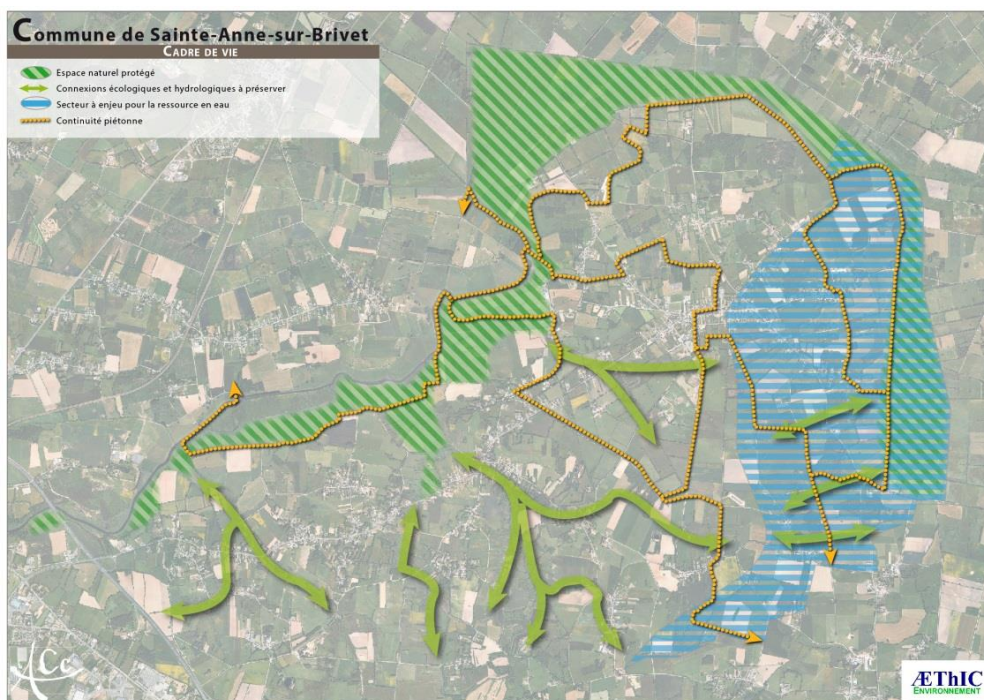
# **Plan local d'urbanisme (PLU)**

## **Réunion publique**

Lundi 8 septembre 2014 à 20 h 30

Salle polyvalente

*Réunion de présentation et d'échanges sur le Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) animée par l'Agence Citté-Claes, cabinet d'urbanisme.*





## Le Mot du Maire



« *C'est sans doute une belle harmonie quand le faire et le dire vont ensemble* » écrit Montaigne dans ses Essais. Cette maxime toute simple est pour nous tous élus le fil conducteur de nos actions et de nos réflexions.

Que faisons-nous actuellement pour notre commune ? L'« Espace de Rencontres Sports Jeunesse » est en cours de construction. Ce sera avant la fin de l'année quatre nouveaux vestiaires aux normes, un lieu de convivialité (foyer-bar) et une belle salle de 100 m<sup>2</sup> pour des activités douces (gymnastique, yoga, animations scolaires...). Une large concertation avec les associations se mettra en place en cours d'année pour l'utilisation de ce nouvel équipement. L'instruction du permis de construire de la « Maison de Santé » est engagée et sauf imprévus administratifs ou légaux cet équipement devrait être opérationnel début 2016. Le PLU suit son cours. Le zonage et le règlement sont en cours d'achèvement et l'enquête publique devrait se dérouler avant l'été. Les nouveaux rythmes scolaires fonctionnent de façon satisfaisante à l'école publique « Jean de la Fontaine ». Dans un avenir très proche (peut être aux vacances de printemps 2015) sera proposé un accueil pour les 12-15 ans à raison de 2 jours par semaine, ce type d'animation sera pris en compte dans le cadre du Contrat Enfance

Jeunesse (CAF) relevant de la compétence de la Communauté de Communes. Nous envisageons de rénover « au mieux » la salle polyvalente en changeant par exemple les ouvertures devenues bien obsolètes.

D'autres projets (ils sont nombreux, importants et structurants) sont dans les « cartons » mais vu les capacités financières de notre commune il est raisonnable d'étudier en amont ce que nous pourrions réellement entreprendre. Si Sainte Anne était une commune « riche », cela se saurait !

Est-ce que tout ce quantitatif nous rendra plus heureux ? Je l'espère, je le souhaite mais par ces temps où le « France-Bashing » est de mise, que chacun de nous s'inspire de cette aptitude quasi innée des enfants au bonheur liée à leur capacité à savourer l'instant présent ! Que le proverbe « Carpe Diem » que l'on peut traduire en ce début d'année 2015 par « Savourons l'instant » soit pour nous tous l'ambition de notre année.

*Meilleurs Vœux à tous.*

Le Maire, Philippe BELLIOT



« Nous sommes tous CHARLIE » La France en deuil. Drapeau en berne à la Mairie de Sainte Anne sur Brivet. Tristesse, recueillement. twitter@philippebelliot

### Sommaire

Informations municipales	4
Du côté des écoles	13
Intercommunalité	18
Associations	20
Informations générales	30

Directeur de la publication :  
M. le Maire

Tirage : 1 275 exemplaires  
Réalisation :  Kalydéa  
Tél. 02 40 58 31 03  
www.kalydea.fr

Imprimé sur papier recyclé  
avec des encres végétales



### Votre Mairie



6, rue de l'Etang  
44160 SAINTE ANNE SUR BRIVET  
Tél. 02 40 88 14 09  
Fax. 02 40 91 80 64  
Internet :  
[www.sainte-anne-sur-brivet.fr](http://www.sainte-anne-sur-brivet.fr)  
Courriel :  
[mairie.ste.anne.sur.brivet@wanadoo.fr](mailto:mairie.ste.anne.sur.brivet@wanadoo.fr)

#### Horaires d'ouverture :

Du lundi au mercredi : 9h - 12h et 14h - 17h  
Le jeudi : 9h - 12h - Fermé l'après-midi  
Le vendredi : 9h - 12h et de 14h - 16h30  
Le samedi : 9h - 12h

#### SERVICES ADMINISTRATIFS :

- Jean-Marc LE JÉLOUX : Secrétaire général,
- Annie DRÉNO : Comptabilité, Salaires, Elections, Cimetière,
- Adèle JOLY : SIAHB (syndicat d'assainissement), Urbanisme, Enfance-Jeunesse,
- Laura SAVÉA : Accueil, Etat-civil, Restauration scolaire, Action Sociale.

Le service urbanisme est fermé le vendredi après-midi.

#### SERVICES TECHNIQUES :

- Pascal PERIO, Responsable du service,
- Nicolas EMERIOT, Erwan NOURRY, Rémy PAS, Reynald BAUWENS.

#### SERVICES AUX ECOLES :

- Restauration Scolaire : Monique ORAIN, Marie-Laure BELLIOU, Angélique GUILLON, Séverine SALEH, Carole VIGNOT, Marie-Laure BEZIEAU.
- Ecole publique : Anne BREISACK, Annie CASIMIR, Sylvie EVAÏN, Laurence LE ROUX, Claudie MEIGNEN.

#### L'AGENCE POSTALE :

- Nadine BAUWENS 02 40 91 82 57



#### Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 9h à 12h  
Le samedi de 9h à 11h.





## Le Mot du Maire



### « Bonjour » Juste un mot pour vous informer des dossiers en cours

Tout d'abord, nous allons réaliser de septembre à décembre des études de programmation approfondie pour envisager le déplacement éventuel de l'école publique « Jean de La Fontaine ». En lien avec le futur PLU, une autre étude sera consacrée au logement : logements locatifs sociaux ou autres, logements intermédiaires pour seniors et logements avec accession à la propriété. Enfin une dernière étude sera dédiée au réaménagement de la salle polyvalente (rénovation, extension). Le coût de ces études est de 22.570 € HT. Pour toutes ces réflexions et aménagements potentiels nous vous informerons, consulterons et pour certains sujets les populations et associations concernées seront impliquées dans le cadre de réunion de travail.

Le PLU touche à sa fin, règlement et zonage sont quasi terminés. Une réunion publique est prévue le 22 septembre prochain. Pour éviter une certaine fragilité juridique du long, passionnant mais aussi parfois fastidieux travail de la commission PLU et en accord avec le bureau d'études qui nous accompagne, nous avons préféré reporter cette réunion de juin à septembre. Pour mémoire, ce travail commencé en 2011 a nécessité plus de 50 réunions et des jours et des soirées de travail. Je suis assez perplexe de constater combien notre administration est vigilante... intrusive. Bien souvent notre main d'élus locaux est littéralement guidée voire « corsetée » et parfois, notre

« bon sens », la connaissance de notre commune ont bien du mal à s'imposer tant les textes législatifs et réglementaires de notre pays relèvent par moment d'une approche « bien technocratique » de l'aménagement de notre territoire.

La construction de la maison de santé va débuter en septembre. Très important, nous avons eu l'aval de l'ARS et une subvention de l'État (DETR - 75.000 €) sous réserve d'un projet de santé de territoire. Hélas à ce jour, il nous manque le médecin généraliste sur les 4 professionnels escomptés. Soyons optimistes sur le sujet !

Après les études, viendront des réalisations, ne doutez pas que nous serons vigilants sur l'utilisation des deniers publics, fondement même d'un développement responsable.

L'été est là, je vous souhaite des rencontres ensoleillées par l'affection de votre famille, par l'amitié de vos proches et par le plaisir de l'échange lors de vos vacances. Nos vies sont à Ste Anne, qu'elles soient sereines ou tourmentées, paisibles ou conflictuelles, souriantes ou souffrantes, vivons-les tous ensemble en « fraternité », horizon indépassable de notre république.

**Le Maire, Philippe BELLIOT**

## Votre Mairie



6, rue de l'Étang  
44160 SAINTE ANNE SUR BRIVET

Tél. 02 40 88 14 09

Fax. 02 40 91 80 64

Internet :

[www.sainte-anne-sur-brivet.fr](http://www.sainte-anne-sur-brivet.fr)

Courriel :

[mairie.ste.anne.sur.brivet@wanadoo.fr](mailto:mairie.ste.anne.sur.brivet@wanadoo.fr)

Horaires d'ouverture :

Du lundi au mercredi : 9h - 12h et 14h - 17h

Le jeudi : 9h - 12h - Fermé l'après-midi

Le vendredi : 9h - 12h et de 14h - 16h30

Le samedi : 9h - 12h

### SERVICES ADMINISTRATIFS :

- Jean-Marc LE JÉLOUX : Secrétaire général,
- Annie DRÉNO : Comptabilité, Salaires, Élections, Cimetière,
- Adèle JOLY : SIAHB (syndicat d'assainissement), Urbanisme, Enfance-Jeunesse,
- Laura SAVÉA : Accueil, État-civil, Restauration scolaire, Action Sociale.

Le service urbanisme est fermé le vendredi après-midi.

### SERVICES TECHNIQUES :

- Pascal PERIO, Responsable du service,
- Nicolas EMERLOT, Erwan NOURRY, Rémy PAS, Reynald BAUWENS.

### SERVICES AUX ÉCOLES :

- Restauration Scolaire : Monique ORAIN, Marie-Laure BELLIOU, Angélique GUILLON, Séverine SALEH, Carole VIGNOT, Marie-Laure BEZIEAU.
- École publique : Anne BREISACK, Annie CASIMIR, Sylvie EVAIN, Laurence LE ROUX, Claudie MEIGNEN.

### L'AGENCE POSTALE :

- Nadine BAUWENS 02 40 91 82 57



### Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 9h à 12h

Le samedi de 9h à 11h.

## Sommaire

Informations municipales	4
Du côté des écoles	14
Intercommunalité	25
Associations	29
Informations générales	36

Directeur de la publication :  
M. le Maire

Tirage : 1 275 exemplaires

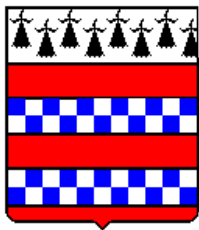
Réalisation : Kalydéa

Tél. 02 40 58 31 03

[www.kalydea.fr](http://www.kalydea.fr)

Imprimé sur papier recyclé  
avec des encres végétales





**MAIRIE DE SAINTE ANNE SUR BRIVET**

---

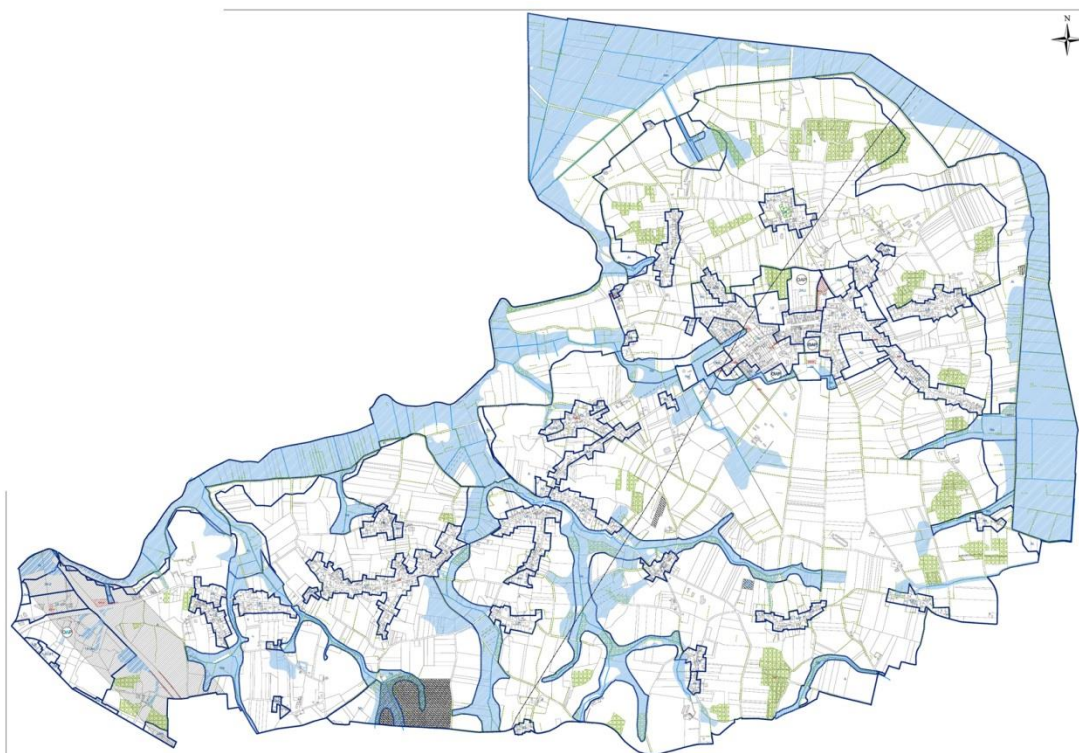
# **Plan local d'urbanisme (PLU)**

## **Réunion publique**

Mardi 22 septembre 2015 à 20 h 30

Salle polyvalente

*Réunion de présentation et d'échanges sur la traduction réglementaire (zonage/règlement) du projet de PLU, animée par l'Agence Citté-Claes, cabinet d'urbanisme.*



## Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Le futur Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune a été arrêté par le Conseil Municipal le 25 janvier dernier.

Actuellement, le projet de PLU a été transmis pour avis aux personnes publiques associées (Conseil Départemental, DDTM, Chambre d'Agriculture...), il sera dès la rentrée scolaire 2016, soumis à enquête publique et la population sera invitée à venir s'exprimer sur le dossier.

## Étude de Programmation Urbaine (EPU)

Depuis septembre 2015, deux groupes de travail ont été constitués afin de débattre sur les orientations à donner en matière de programmation urbaine. Ces groupes sont constitués d'élus et de personnes extérieures sollicitées pour leurs compétences, leurs connaissances de la commune ou leur engagement associatif en lien avec les sujets étudiés. L'un des groupes travaillait sur la production de logements neufs et l'autre sur le projet de transfert de l'école publique.

Plusieurs réunions d'échanges se sont déroulées avec l'appui de Jean Luc Le Mancq, architecte-paysagiste du cabinet Paysages de l'Ouest. Les travaux des groupes de travail ont pu être présentés à la population brivetaine lors de la réunion publique du 14 juin dernier.

Le Maire et les élus remercient les membres de ces groupes de travail pour la qualité des échanges et la richesse des débats. Les propositions des groupes de travail ont pu être échangées en conseil municipal et les démarches à entreprendre pour avancer sur ces projets seront désormais soumises au vote des élus.



## Fuite de canalisation sur les communes de Sainte-Anne sur Brivet et Campbon

La rupture accidentelle du pipe-line Donges (44) – Vern-sur-Seiche (35), survenue le mardi 5 avril dernier, a engendré le déversement d'environ 380 m<sup>3</sup> de carburant (gasoil). Tous les services concernés ont été mobilisés (Préfecture, SDIS, Mairie, ARS, CEDRE, gendarmerie, société TOTAL, DREAL, ONEMA ...) en urgence pour gérer cette crise environnementale et sanitaire.

Cet important déploiement de moyens techniques et humains a permis de maîtriser la pollution sur un périmètre limité à la zone « Tragouët – Le Guignaud ».

Durant la phase de crise, la Mairie a eu pour rôle d'effectuer la liaison entre les différents intervenants, d'apporter sa connaissance du terrain, de mettre à disposition des locaux (bureaux, salles de réunion) et d'assurer la communication avec la population.

Le jour même, la Mairie a organisé, en partenariat avec le Service départemental d'incendie et de secours, une information au porte-à-porte dans un périmètre élargi autour de la zone de pollution. Des rencontres quotidiennes ont eu lieu avec les habitants de Tragouët et du Guignaud, évacués de leur logement. Une réunion d'information s'est tenue le jeudi 7 avril.

Après la période de crise, la Sous-préfecture de Saint-Nazaire a mis en place une cellule de gestion post-accidentelle rassemblant les différents acteurs.

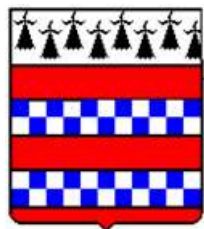
Dans un souci de transparence, la Mairie a organisé une seconde réunion d'information, le lundi 6 juin 2016, en présence des experts concernés.

A ce jour, la situation continue d'évoluer favorablement, même si la disparition totale de toute trace de pollution prendra du temps. Deux foyers sont toujours dans l'attente de la réintégration de leur maison.

Une enquête administrative et une enquête judiciaire sont en cours sur cette affaire en vue de déterminer les responsabilités de l'accident.

Un retour sur expérience va être effectué pour limiter au maximum les risques qu'un tel accident puisse se renouveler, ici ou ailleurs, et préparer la Commune à gérer tout sinistre qui serait susceptible de se produire à l'avenir (accident, évènement climatique exceptionnel...).

Le Maire adresse ses remerciements à tous les acteurs impliqués dans la gestion de cette crise.



MAIRIE DE SAINTE ANNE SUR BRIVET

---

# Plan local d'urbanisme (PLU)

## Réunion publique

Mercredi 16 novembre 2016 à 19 h 00

Salle polyvalente

*Réunion de présentation et d'échanges sur l'évolution du projet de PLU  
(règlement / zonage).*

*Animée par l'Agence Citté-Claes, cabinet d'urbanisme.*

